



FICHE D'INSCRIPTION COURS PUBLICS 2017-2018 ATELIERS D'ÉVEIL ET COURS DESSINS PRÉPARATOIRES

*Photo
Obligatoire
Pour une première
inscription.*

INSCRIPTION REINSCRIPTION

Nom/Prénom :

Nom du responsable de famille (si différent) :

Date de naissance : Age :

Adresse :

Code postal : Ville (nouvelle commune) :

Portables parents : Tels travail parents :

Emails des parents pour les ateliers éveil et cours préparatoires (en majuscules) :

Cours et horaires souhaités le mercredi :

Ateliers d'éveil

Ateliers dessins préparatoires (15-20ans)

14 h – 16 h (6-8 ans, école primaire)

14 h – 16 h (9-10 ans, école primaire)

16 h – 18 h (11-14 ans, collège)

18 h – 20 h (11-14 ans, collège)

14 h – 16 h

16 h – 18 h

18 h – 20 h

Des stages seront proposés aux adolescents pendant les petites vacances scolaires. Les informations les concernant seront indiquées sur le site internet.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions réglementaires des cours publics de l'Esba TALM – site d'Angers et m'engage à me conformer à ses obligations.

A _____, le _____ Signature :

Documents à fournir au dossier :

- Justificatif de domicile (pour les résidents de l'Agglomération d'Angers).
- Attestation CAF ou MSA récente indiquant le quotient familial. En cas d'absence de justificatif, le tarif CAF maximum sera appliqué.
- Autorisations parentales et droit à l'image complétées et signées.
- Photo pour une première inscription.
- Chèque à l'ordre de la **régie de recettes ESBA TALM – site d'Angers**.
- Si choix de règlement par prélèvement : mandat de prélèvement dûment complété et signé + IBAN-RIB. **Pour les personnes majeures, si la personne qui assiste au cours n'a pas le même nom que le teneur du compte, ce dernier doit nous fournir une autorisation manuscrite.**
Si, sur l'IBAN-RIB, il est mentionné Monsieur et Madame, la signature des 2 personnes doit apparaître.

Partie réservée à l'administration : QF Tarif € Prélèvement 1 fois / 4 fois / Chèque / Espèces



AUTORISATIONS PARENTALES Pour les mineurs

Je (nous), soussigné(e-s) (nom et prénom de la (des) personnes responsables),

Demeurant à

Responsable(s) de l'enfant :

N° de téléphone(s) des parents contact dans la journée :

N° de téléphone(s) en cas d'urgence :

Autorise (ons) le personnel de l'Ecole supérieure des beaux-arts TALM-Site d' Angers à faire appel aux services médicaux d'urgence. Dans le cas contraire, je (nous) demande (ons) qu'il soit fait appel au docteur (nom, téléphone, adresse) :

Autorise (ons) mon enfant à apparaître sur les photographies et/ou vidéos prises lors des ateliers pour la promotion de l'exposition de fin d'année ou de communication autour du péri scolaire. Les images seront utilisées sous le contrôle du directeur de l'Esba TALM-Site d'Angers. Je (nous) reconnais (sons) donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel que mon (notre) enfant pourra trouver dans cette activité et atteste mon (notre) intérêt à en voir la trace.

Autorise (ons) mon (notre) enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre des ateliers auxquels il est inscrit.

Le,

Signature de la (ou des) personne (s) responsable(s)
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

INFORMATIONS PRATIQUES

❖ S'inscrire

Fiche d'inscription à télécharger sur le site ou à retirer au secrétariat de l'école le lundi et le vendredi de 9 h à 12 h, du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, **à partir du 15 mai 2017**.

Pour toute information complémentaire, contacter Martine GIRARD (martine.girard@talm.fr) ou Vanessa HAIE (vanessa.haie@talm.fr) ou 02 72 79 86 90.

Les dossiers d'inscription dûment complétés peuvent être :

- envoyés par la Poste,
- déposés au secrétariat de l'école au 72 rue Bressigny - Angers.

Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés. Une liste complémentaire sera établie si les demandes d'inscription excèdent l'offre de cours. L'école pourra alors proposer un cours supplémentaire aux personnes inscrites sur cette liste en fonction du nombre.

❖ Tarifs

L'inscription correspond à 30 cours par an, qui débiteront **le mercredi 13 septembre 2017**.

Il est possible de s'inscrire uniquement pour le second semestre (15 cours, à compter du mercredi 24 janvier 2018), sous réserve de places disponibles. Dans ce cas, le règlement ne pourra pas s'effectuer par prélèvement.

Une réduction de 10 % pour la deuxième inscription ou de 20 % pour la troisième inscription au sein d'une même famille est appliquée.

Tarifs pour les résidents de l'Agglomération d'Angers :

	Cours de 2h	
	Année scolaire	Second semestre
Tranches de quotient		
de 0 à 600	95 €	52 €
de 601 à 700	111 €	61 €
de 701 à 1000	137 €	76 €
de 1001 à 1300	169 €	93 €
de 1301 à 1600	190 €	105 €
de 1601 à 2000	211 €	116 €
supérieur à 2000	227 €	125 €

Tarifs pour les non-résidents de l'Agglomération d'Angers :

	Année scolaire	Second semestre
Tarifs hors agglomération d'Angers	296 €	163 €

❖ Régler :

- Par prélèvement automatique (joindre un IBAN-RIB) en 1 seule fois le 10 octobre 2017 ou en 4 fois le 10 octobre 2017, le 10 décembre 2017, le 10 février 2018, le 10 avril 2018 pour l'ensemble des cours quel qu'en soit le montant (compléter et signer le mandat de prélèvement ci-joint). Après le 31 août 2017, ce mode de règlement ne pourra être possible.

Attention : Si, sur l'IBAN-RIB, il est mentionné Monsieur et Madame, la signature des 2 personnes doit apparaître. Pour les personnes majeures, si la personne qui assiste au cours n'a pas le même nom que le teneur du compte, ce dernier doit nous fournir une autorisation manuscrite.

- Par chèque libellé à l'ordre de la **régie de recettes ESBA – site d'Angers**.
- En espèces (uniquement pour les dossiers déposés au secrétariat).
- **Nous acceptons le Pass-Culture 15-30 de la Région de Pays de la Loire, à présenter lors de l'inscription.**

❖ Conditions de remboursement partiel.

- Possibilité de rembourser les frais d'inscription jusqu'au **1^{er} octobre 2017 inclus**. Le remboursement ne sera pas intégral, une somme correspondant à 25 % du montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier.
- Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, par l'intéressé lui-même et adressée à l'école supérieure des beaux-arts Tours Angers Le Mans – 72 rue Bressigny – 49100 ANGERS.
- Les demandes qui parviendraient hors délai ne seront pas recevables sauf cas de force majeure.

Les cas de force majeure sont les suivants :

- Changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle ou perte d'emploi. (*Joindre un certificat du nouvel employeur ou un justificatif de perte d'emploi*).
- Une déduction sera effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande. Elle sera calculée sur la base d'un 30^{ème} par semaine.
- A partir du 1^{er} janvier 2018, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

❖ A noter

- Reprise des cours **le mercredi 13 septembre 2017**.
- Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.
- L'inscription permet l'accès à la bibliothèque de l'école et aux manifestations de l'école : expositions, conférences.
- En dehors des heures de cours, les professeurs ne sont pas responsables des enfants.
- Pour des raisons de sécurité, les parents sont priés d'accompagner leurs enfants jusqu'à la porte de l'atelier, afin de s'assurer de la présence effective de l'intervenant.
- Le contrôle des présences est effectué à chaque cours. En cas d'absence, prévenir le secrétariat de l'école.
- Tout enfant devant quitter le cours avant son échéance devra présenter une autorisation écrite au professeur.
- **Les dix dernières minutes sont un temps de rangement et de nettoyage.**

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : EPCC esba TALM

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'EPCC esba TALM à envoyer des CRENANCIER SEPA

IDENTIFIANT

instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'EPCC esba TALM.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

FR 21 ZZZ 584057

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : EPCC esba TALM (Ecole des beaux arts)
Adresse : 72 Rue Bressigny
Code postal : 49100
Ville : ANGERS
Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)																																			
<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>																					<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td>(</td><td> </td><td> </td><td> </td><td>)</td></tr></table>											()
										()																						

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif : 10 octobre 2017, 10 décembre 2017, 10 février 2018, 10 avril 2018.
 Paiement ponctuel : 10 octobre 2017

Signé à :
Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

--

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
--

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'EPCC esba TALM. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'EPCC esba TALM).

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.